



Confédération paysanne  
du Morbihan

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

## INVITATION

### Assemblée constitutive CIAP 56

Nous vous invitons à l'assemblée générale constitutive de l'association de préfiguration de la CIAP (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne) du Morbihan :

**mardi 12 avril** de 16h à 18h à **Ploërmel**

au lieu appelé "la fourmilière", boulevard Laennec (ancien Lidl repris par un collectif d'associations - près de la Biocoop).

Après une présentation de ce qu'est une CIAP (objectifs, actions, moyens mis en œuvre pour leur accomplissement \* ), nous validerons le nom de notre future association, adopterons les statuts, élirons les membres du conseil d'administration et du bureau et fixerons le montant des cotisations. Puis nous ferons le point sur les démarches en cours et à venir afin de donner corps et de développer les activités de notre nouvelle structure.

Chacun pourra apporter de quoi partager un verre pour fêter la création de la CIAP 56 !

Merci de confirmer votre présence en envoyant à mail à [jeanlucsoazig@wanadoo.fr](mailto:jeanlucsoazig@wanadoo.fr) ou [taillecoursmeve@gmail.com](mailto:taillecoursmeve@gmail.com)

Marie-Eve Taillecours et Soazig Le Bot pour la Confédération Paysanne 56  
en étroite coopération avec Laurent Hignet pour le GAB 56  
et Samuel Servel pour Terres de Liens

\* Les CIAP déjà présentes en Bretagne et Pays de la Loire proposent plusieurs outils d'accompagnement à l'installation :

- la formation « paysans créatifs », pour ancrer les projets d'installation localement et mobiliser les ressources du territoire (accès au foncier, débouchés commerciaux, entraide...). Tout au long de l'année de formation, le "paysan créatif" bénéficie de sessions de formation et de stages pratiques chez des paysans référents.
- La constitution d'un « groupe d'appui local » par porteur de projet, pour soutenir la démarche d'installation (chercher du foncier ou un logement, connaître les autres acteurs agricoles ou élus du territoire, travailler le modèle économique du projet...)
- Une couveuse agricole, permettant de bénéficier d'un hébergement juridique pour tester son projet, sans prise de risque financier, sur un lieu donné et pour un temps défini.
- Un « espace test », souvent en maraîchage bio, pour se tester pendant une ou deux années.
- Une coopérative d'activité et d'emploi pour démarrer progressivement comme entrepreneur salarié avec un dispositif de préfinancement des premiers investissements.